

## Entreprise

Raison sociale :

Siret :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Dossier suivi par\*: Mme - M.

Fonction :

Direction/Département :

Tel. direct\* :

Portable :

Email\* :

## Facturation

Financement :      Entreprise      Individuel      OPCO

Entité à facturer :

Nom et prénom du Contact\*:

Coordonnées : Tel. direct \*

Email \*

Adresse facturation :

Soumis à bon de commande :    Oui, n°

Non

Envoi de la facture dématérialisée à l'adresse Email

Envoi de la facture sur un portail. Nom du portail

*En cas de subrogation ou de bon de commande, merci de fournir ces documents avec ce bulletin d'inscription.*

## Intitulé de la formation :

Date(s) :

Nombre de participants à inscrire :

*Les noms et coordonnées sont à détailler ci-après.*

## Frais de Participation

Nous vous invitons à sélectionner le tarif correspondant à la durée de la formation et à votre statut (adhérent ou non).

*Les tarifs de formation sont nets de TVA*

		PUBLIC	ADHÉRENT IFA
Formations courtes	0,5 jour	960 €	750 €
	1 jour	1 150 €	900 €
	2 jours	2 400 €	1 800 €
New Governance Challenge for Board in Europe /ecoDa		3 500 €	

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

## Conditions générales de vente

L'inscription sera définitive à réception par l'Institut Français des Administrateurs du bulletin d'inscription daté, accompagné des conditions générales de vente signées, et du règlement établi soit par un chèque bancaire à l'ordre de l'IFA, soit par virement bancaire :

Domiciliation : B.N.P. PARIBAS  
Centre d'Affaires de Paris Etoile  
Entreprises

RIB : 30004 00813 0001046 9705 51  
IBAN : FR76 3000 4008 1300  
0104 6970 551

Code SWIFT (ex BIC) : BNP AFR PPPGA 16 17

Aucun frais de désistement n'est dû pour les demandes d'annulation confirmées par courrier, fax ou e-mail adressés à l'IFA au moins 20 jours ouvrés avant la formation.

Si l'annulation est faite entre le 20ème et le 10ème jour ouvrés précédant le début de la formation, les frais de désistement s'élèvent à 50% du montant de la formation.

A compter du 10ème jour ouvré, en cas d'absence, excusée ou non, au démarrage ou d'abandon en cours de la formation, le montant des frais de participation devront être réglés intégralement.

En cas d'empêchement d'un participant d'assister effectivement à la formation à laquelle il est inscrit, sous réserve de notre accord préalable, il pourra proposer un collaborateur à sa place.

Dans l'hypothèse où son remplacement ne serait pas possible, l'IFA pourra proposer un report sur une autre session, une seule fois dans l'année, et pour une durée similaire. Dans ce cas, si le désistement s'est produit moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, le client s'engage à acquitter les frais logistiques inhérents à ce report (160 euros/jour).

Sauf accord préalable et pour des raisons pédagogiques, il est recommandé aux participants de ne pas d'absenter en cours de session. Dans l'hypothèse où un participant n'assisterait pas à l'ensemble du programme, il ne lui sera pas possible de procéder à l'évaluation de cette formation, ni d'émarguer une feuille de présence sur l'ensemble de la formation.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits à une formation serait jugé insuffisant pour assurer un résultat de qualité, au plus tard une semaine avant la date prévue, la décision peut être prise d'annuler ou reporter cette formation. Dans cette hypothèse, le montant des frais de participation est intégralement remboursé.

Les contestations éventuelles doivent être faites par un courrier avec accusé de réception à l'IFA. Si la contestation ou le différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Conformément à la loi du 06/01/1978 vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant. Les données recueillies sont exclusivement destinées aux services internes de l'IFA et ne seront pas commercialisées.

En qualité d'organisme de formation déclaré sous le n° 11-75-43017-75, l'IFA est exonéré de TVA sur les actions de formation (n° 93-1353 du 30.12.93 article 23-1).



Qualiopi  
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
- Actions de formation

*\*Merci de compléter toutes les informations demandées.*

# Participants

Mme - M.\* :

Fonction actuelle\* :

Société\* :

Tel. direct\* :

Portable :

Email\* :

---

Mme - M.\* :

Fonction actuelle\* :

Société\* :

Tel. direct\* :

Portable :

Email\* :

---

Mme - M.\* :

Fonction actuelle\* :

Société\* :

Tel. direct\* :

Portable :

Email\* :

---

Mme - M.\* :

Fonction actuelle\* :

Société\* :

Tel. direct\* :

Portable :

Email\* :

---

Mme - M.\* :

Fonction actuelle\* :

Société\* :

Tel. direct\* :

Portable :

Email\* :

---

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Renseignements et inscriptions

Bulletin d'inscription à envoyer par email : [former@ifa-asso.com](mailto:former@ifa-asso.com)  
Alexandra COUREL, Chargée de Formation 01 80 05 62 28

### Organisation de la formation

Toutes les formations se déroulent à Paris ou à Lille.

Les formations débutent à 9h30 et se terminent à 18h.

Les formations comprennent un petit déjeuner d'accueil, des boissons chaudes et fraîches à discrétion toute la journée, et la prise en charge du déjeuner.

### Suivi de la formation

Chaque participant signe une feuille d'émargement. Une attestation de formation est envoyée au participant après la formation.

### Evaluation des formations

A la fin de la formation, une évaluation à chaud à l'oral et à l'écrit est réalisée, afin de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.